Envoyé en préfecture le 08/04/2026
Reçu en préfecture le 08/04/2026
Publié le
ID : 035-213502081-20260403-DCM_2026_50-DE

Mairie d'Orgères 35230

Séance du Conseil Municipal du 03 avril 2026

CONVOCATION : 27 mars 2026
Présents **:** Yannick COCHAUD, Pierre-Yves SAGET, Christine TROCHU, Yannick GOURIÉ, Laurent BAUDE, Isabelle LIMOUX, Jean-François LE BOUGUENNEC, Alain DECIMA, Marie-Andrée PELLAN, Daniel RENAULT, Geneviève RENAULT, Jérôme CUSSONNEAU, Thierry GUERRIAU, Stéphanie GOSSELIN LEMAILE, Yves-Marie LALLICAN, Sabiha UGUEN, Aurélie DEMÉ, Emmanuel LECHEVALIER, Jérôme TREMORIN, Audrey BOURDIN, Sylvie DUHAMEL, Erwan MOREAU, Etienne JEGOU, Edwige SALLÉ, Insaf GUETAT ANTOINE.
Absents : Sylvie FASQUEL, Véronique FRUGNAC, Erwan HERVÉ, Sylvie RITZENTHALER.
Procurations : Yannick GOURIÉ, Yannick COCHAUD, Insaf GUETAT ANTOINE.

50. ADMINISTRATION GENERALE – Création des commissions municipales (Acte 5.2)

Monsieur le Maire présente l'exposé suivant :

La préparation des dossiers susceptibles d'être soumis au conseil municipal et la réflexion sur les sujets d'intérêt communal imposent la mise en place de commissions conformément à l'article L2121-22. Il est à cette fin proposé la création des commissions suivantes :

1. Commission Finances – Ressources Humaines – Développement économique
2. Commission Cohésion sociale et participation citoyenne - CCAS
3. Commission Jeunesse – Enfance – Vie scolaire – Petite enfance
4. Commission Urbanisme - Equipements Communaux – Services Techniques
5. Commission Culture et Patrimoine
6. Commission Sport et Vie Associative

Il est précisé que le Maire est membre de droit dans chaque commission. Le vice-président de chaque commission sera désigné lors des 1ères réunions desdites commissions. Les élus de la minorité sont représentés au sein de chaque commission, dans le respect du principe de proportionnalité des sièges au sein du conseil municipal (20% des sièges).
Le conseil municipal est invité à délibérer pour fixer à 6 le nombre de commissions municipales.

Le Conseil municipal, avec 28 POUR :

- **FIXE** le nombre de commissions municipales à 6

Le Conseil municipal est invité à procéder au vote pour désignation des membres des commissions :

Présentation des candidats en séance

1 – Finances – Ressources Humaines –	Nbre membres	Yannick COCHAUD (Président)	Jean-François LE BOUGUENEC	Pierre-Yves SAGET	Yannick GOURIÉ

Envoyé en préfecture le 08/04/2026
Reçu en préfecture le 08/04/2026
Publié le
ID : 035-213502081-20260403-DCM_2026_50-DE

Développement économique	7	Stéphanie GOSSELIN LEMAILE	Jérôme CUSSONNEAU	Erwan MOREAU	

La composition de la commission° 1 est approuvée par 28 voix POUR.

2 - Cohésion sociale – Participation citoyenne - CCAS	Nbre membres	Jérôme TREMORIN	Sylvie FASQUEL	Marie-Andrée PELLAN	Geneviève RENAULT
	7	Emmanuel LECHEVALIER	Sabiha UGUEN	Insaf GUETAT ANTOINE	

La composition de la commission° 2 est approuvée par 23 voix POUR, 5 voix CONTRE.

3 -Enfance – Jeunesse- Vie scolaire – Petite enfance	Nbre membres	Yannick GOURIE	Sylvie FASQUEL	Jérôme TREMORIN	Audrey BOURDIN
	7	Véronique FRUGNAC	Geneviève RENAULT	Sylvie DUHAMEL	

La composition de la commission° 3 est approuvée par 28 voix POUR.

4 – Urbanisme – Bâtiments communaux – Services Techniques	Nbre membres	M. Pierre-Yves SAGET	Laurent BAUDE	Thierry GUERRIAU	Sylvie RITZENTHALER	Alain DECIMA
	10	Daniel RENAULT	Yves Marie LALLICAN	Emmanuel LECHEVALIER	Erwan HERVÉ	Erwan MOREAU

La composition de la commission° 4 est approuvée par 28 voix POUR.

5 – Culture - Fête et cérémonie	Nbre membres	Christine TROCHU	Marie-Andrée PELLAN	Isabelle LIMOUX	Audrey BOURDIN
	7	Aurélie DEMÉ	Véronique FRUGNAC	Etienne JEGOU	

La composition de la commission° 5 est approuvée par 28 voix POUR.

6 – Sport et Vie associative	Nbre membres	Thierry GUERRIAU	Alain DECIMA	Daniel RENAULT	Yves Marie LALLICAN

Envoyé en préfecture le 08/04/2026
Reçu en préfecture le 08/04/2026
Publié le
ID : 035-213502081-20260403-DCM_2026_50-DE

	7	Jérôme CUSSONNEAU	Stéphanie Gosselin LEMAILE	Edwige SALLÉ	

La composition de la commission° 5 est approuvée par 28 voix POUR.

Pour extrait certifié conforme,

